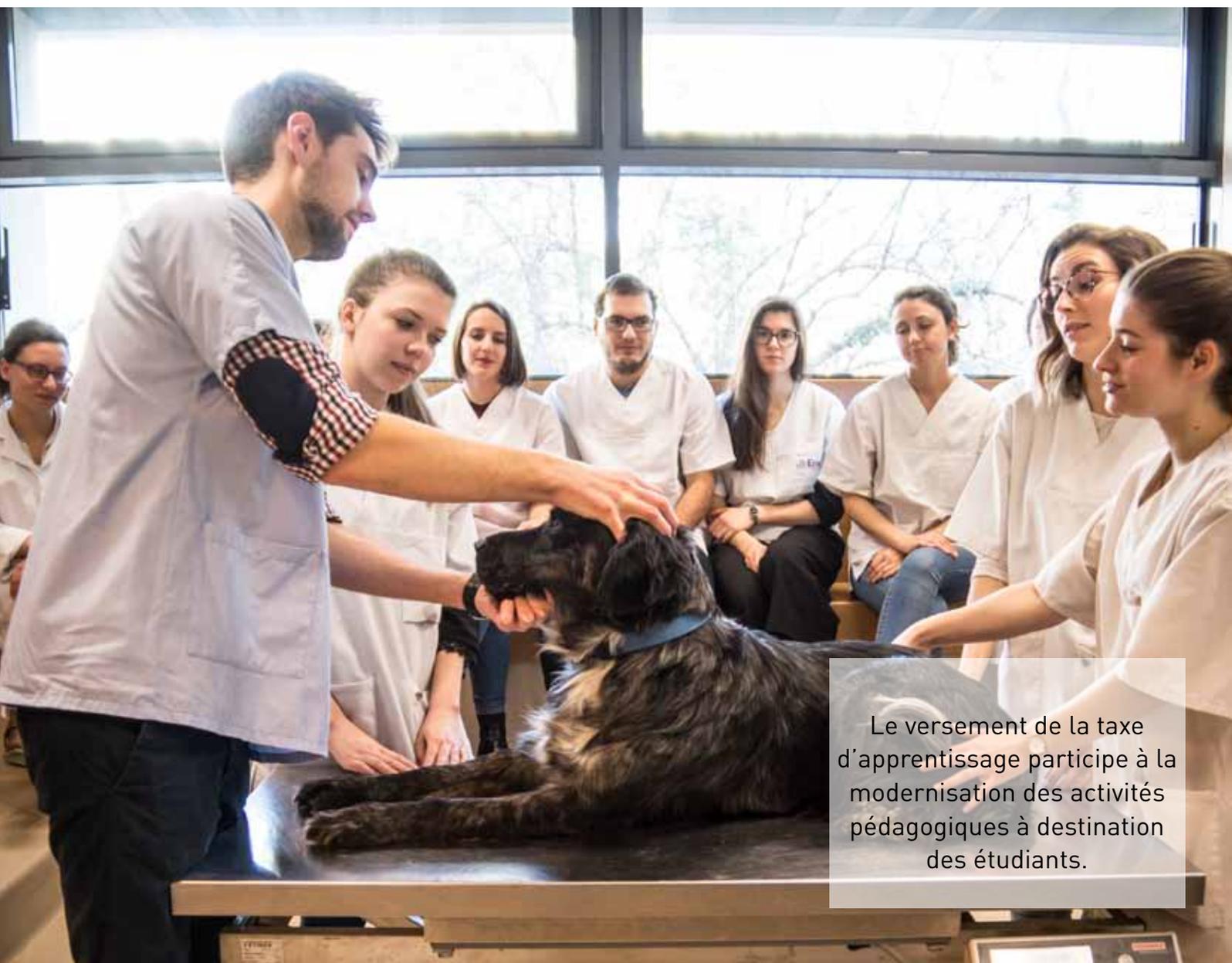


TAXE D'APPREN- TISSAGE

Soutenez
la transformation
de l'École vétérinaire
d'Alfort



Le versement de la taxe d'apprentissage participe à la modernisation des activités pédagogiques à destination des étudiants.



Enva

École nationale vétérinaire d'Alfort

L'École nationale vétérinaire d'Alfort est un établissement d'enseignement supérieur du ministère de l'agriculture et de l'alimentation en pleine transformation. À la fois sur le plan immobilier, de nos infrastructures, et sur le plan pédagogique. Notre grande École, vieille dame de 253 ans, entre pleinement dans le XXI^{ème} siècle en consolidant ses atouts et en développant son potentiel.

Structure publique, l'EnvA est financée à hauteur de 45% sur ses propres ressources (recettes, taxe d'apprentissage, partenariats, dons).

Pour poursuivre cette dynamique, nous avons besoin de votre soutien, via le versement de la taxe d'apprentissage, outil indispensable au renforcement de certaines activités dédiées aux étudiants. Découvrez dans ce document nos champs d'intervention et ce qui est permis par cet impôt dont vous pouvez choisir le bénéficiaire.

Pr Christophe DEGUEURCE

Directeur de l'École nationale vétérinaire d'Alfort

L'ENVA C'EST...

UNE RÉFÉRENCE MONDIALE, INTÉGRÉE AU CLASSEMENT DE SHANGHAI

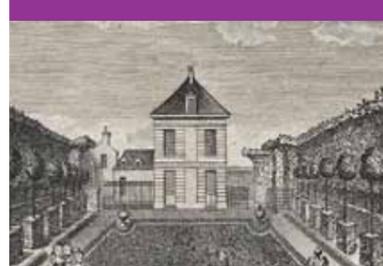
Classement 2019 de Shanghai thématique des établissements de recherche vétérinaire

**800 ÉTUDIANTS
5 PROMOTIONS**



140 ENCADRANTS PÉDAGOGIQUES

+ DE 250 ANS D'HISTOIRE



2 PÔLES DE RECHERCHE

**4 CLINIQUES VÉTÉRINAIRES •
43 000 ANIMAUX SOIGNÉS/AN**



Chats, chiens, nouveaux animaux de compagnie, faune sauvage, chevaux, animaux de ferme

CE QUE PERMET LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Les ressources collectées en 2019 ont permis, notamment, à l'unité de médecine de l'élevage et du sport (UMES) d'acquérir une table de consultation électrique afin de mieux prendre en charge les animaux et à la pharmacie de l'École de se doter d'un enregistreur/sonde.

Les versements de la taxe d'apprentissage assurent le développement du fonds documentaire pédagogique de l'EnvA, l'acquisition de revues spécialisées ainsi que l'ensemble des abonnements de la bibliothèque. Au-delà, cela permet l'accompagnement

de la transformation de notre campus et l'aménagement des trois bâtiments ayant été rénovés/construits et dédiés aux animaux de ferme, à la recherche et aux cliniciens équidés et animaux de compagnie.

Ces dernières années le soutien des entreprises a favorisé la mise en place d'une salle d'apprentissage de divers gestes techniques sur mannequins et modèles inertes (projet VetSims). Une salle qui poursuit son développement, avec l'acquisition de nouveaux modèles et le développement d'ateliers de réalité virtuelle.



LES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES INNOVANTES



LA BIBLIOTHÈQUE, REVUES & ABONNEMENTS



NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS



ACCOMPAGNER LA MODERNISATION DE L'ENVA

QUELQUES RAPPELS

LA TAXE D'APPRENTISSAGE = LE SEUL IMPÔT DONT VOUS POUVEZ CHOISIR LE BÉNÉFICIAIRE



Toutes les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés,

les coopératives agricoles, les groupements d'intérêt économique (GIE), les entrepreneurs individuels ou sociétés non soumises à l'impôt sur les sociétés qui exercent une activité commerciale, industrielle ou artisanale.



Avant le 1^{er} juin 2020



Votre taxe d'apprentissage = 0,68 % de votre masse salariale, c'est-à-dire le montant total des rémunérations imposables et des avantages en nature versés au personnel durant l'année civile précédente.



2020 : nouveau fonctionnement, 13% de votre taxe d'apprentissage peuvent être versés à l'EnvA pour le financement de sa formation initiale, au titre du solde de la taxe d'apprentissage. Le «hors quota A et B» disparaît.

Ce bordereau nous est indispensable pour suivre vos versements. Nous vous remercions de bien vouloir nous le retourner complété avec votre versement avant le 1^{er} juin 2020 à : École Nationale Vétérinaire d'Alfort - Direction des Affaires Financières - 7, avenue du général de Gaulle 94704 Maisons-Alfort CEDEX, ou par courriel : daf@vet-alfort.fr - Code UIA de l'établissement : 0940608A.

VOTRE ENTREPRISE

Nom :
 Adresse :
 Code postal :
 Ville :

Personne à informer du suivi du dossier de la taxe d'apprentissage :

Mme M

Prénom :
 Nom :
 Fonction :
 Tél :
 Courriel :

VERSEMENT

L'École est habilitée à recevoir la taxe d'apprentissage au titre des 13% de solde de la taxe d'apprentissage. Si vous souhaitez affecter ce versement à une unité ou plusieurs unités en particulier, vous pouvez préciser la ventilation de la somme. Sinon, indiquez uniquement le total affecté à un département ou à l'École dans sa globalité.

DÉPARTEMENT DES SCIENCES BIOLOGIQUES ET PHARMACEUTIQUES (DSBP)

	Montant €
<input type="checkbox"/> Anatomie des animaux domestiques	
<input type="checkbox"/> Bactériologie, immunologie, virologie	
<input type="checkbox"/> Biochimie, biologie clinique	
<input type="checkbox"/> Éducation physique et sportive	
<input type="checkbox"/> Histologie, anatomie pathologique	
<input type="checkbox"/> Management, communication, outils scientifiques	
<input type="checkbox"/> Parasitologie, maladies parasitaires, dermatologie	
<input type="checkbox"/> Pharmacie et toxicologie	
<input type="checkbox"/> Physiologie, éthologie, génétique	
<input type="checkbox"/> VetSims (salle de simulation médicale)	

DÉPARTEMENT DES PRODUCTIONS ANIMALES ET DE SANTÉ PUBLIQUE (DPASP)

	Montant €
<input type="checkbox"/> Hygiène, qualité et sécurité des aliments	
<input type="checkbox"/> Reproduction animale	
<input type="checkbox"/> Pathologie des animaux de production	
<input type="checkbox"/> Maladies réglementées, zoonoses et épidémiologie	
<input type="checkbox"/> Zootechnie, économie rurale	

BIBLIOTHÈQUE

Montant €

AUTRE :

Montant €

VERSEMENT À L'ENVA NON-FLECHÉ

Montant €

DÉPARTEMENT D'ELEVAGE ET DE PATHOLOGIE DES EQUIDÉS ET DES CARNIVORES (DEPEC)

	Montant €
<input type="checkbox"/> Cardiologie	
<input type="checkbox"/> Clinique équine & centre d'imagerie et de recherche en affections locomotrices équines (Cirale)	
<input type="checkbox"/> Médecine et imagerie médicale	
<input type="checkbox"/> Médecine de l'élevage et du sport (umes)	
<input type="checkbox"/> Pathologie chirurgicale	
<input type="checkbox"/> Urgences, soins intensifs, anesthésie, réanimation	
<input type="checkbox"/> Ophtalmologie	
<input type="checkbox"/> Nouveaux animaux de compagnie	

TOTAL ENVA

Montant €

MODALITÉS DE VERSEMENT

Le versement du solde de 13% de la taxe d'apprentissage doit être effectué avant le 1^{er} juin directement par les entreprises versantes auprès des établissements d'enseignement. Pour un versement par chèque, merci de libeller le chèque à l'ordre de « l'Agent comptable de l'EnVA » et de le joindre à ce formulaire. Pour un versement par virement, merci d'utiliser ces coordonnées bancaires :

IBAN : FR76 1007 1940 0000 0010 0010 930 - BIC : TRPUFRP1 - Titulaire du compte École vétérinaire - M l'agent comptable

Ville et date :

Cachet de l'entreprise :